Exporté le 27 août 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Décision | Générale | colonial

Décision n° 69-1116/SG/FIN autorisant M. Osman Guellé Farah à acquérir une parcelle de terrain bâti sis à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau, faisant partie du titre foncier n° 54.

n° 69-1116/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
18 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Osman Guellé Farah est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 140 mètres carrés, faisant partie de la part revenant à M. Mohamed Saleh Al-Gaffour, dans l'immeuble, sis à Djibouti, avenue Georges- Clemenceau, immatriculé au Livre foncier n° 54.